



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Août 2025

1

C'est l'été, le moment de ...
... redéfinir ses priorités !

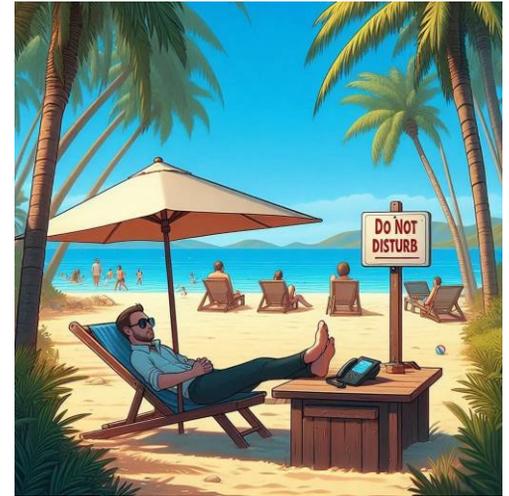
Lecture, farniente, sport, amis, vie de famille, voyages dépaysants ...

Chacun profite de ses vacances à sa façon !

... Nous aussi, et on en profite pour se souvenir que la défense des salariés, c'est un beau combat, qui mérite d'être mené ! Et qui n'est possible qu'avec votre soutien : Vos votes, vos adhésions, votre engagement en nous rejoignant !

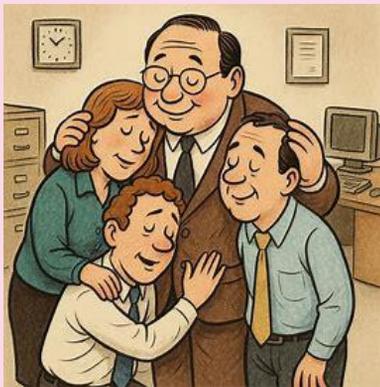
Et si je profitais des vacances pour adhérer à la CFE-CGC ?

Pour moins de 80 euros d'adhésion par an, je finance leurs avocats, leurs formations, et je sais que je peux compter sur eux au quotidien et aussi en cas de pépin ...



Super les vacances ! Je vais enfin avoir un moment de libre pour lire la Newsletter de la CFE-CGC ! Au fait, et si j'adhérais pour les soutenir ?

Ces entreprises qui autorisent leurs salariés à travailler 4 jours pendant l'été



Certaines entreprises adoptent les « **summer hours** » : horaires réduits ou **semaine de 4 jours en été**.

À Toulon, **Love Radius** applique ce rythme de juin à août. Son patron, **Olivier Sales**, veut casser le tunnel linéaire du travail et offrir plus de souffle aux salariés. « **Si les rendements baissent un peu, je choisis de m'en foutre** ».

Résultat : plus de concentration et d'implication, même si l'activité commerciale baisse légèrement.

Pour lui, la fidélité des équipes et le climat social compensent largement.

Le mouvement se retrouve ailleurs : **Basecamp** (USA) passe à 32 h sur 4 jours l'été, **Turbulent** (Canada) libère ses salariés le vendredi midi.

Objectif commun : recharger les batteries et revenir motivé.

En Espagne, la « journée intensive » (8 h-15 h) existe depuis longtemps pour faire face à la chaleur et reste plébiscitée.

Les experts saluent ces initiatives, mais recommandent de consulter les salariés et d'en mesurer les effets.

Adapté intelligemment, ce rythme est un levier de bien-être et d'attractivité sans sacrifier la performance.

En savoir plus :

[Article BFM TV](#)

**Encore une idée que la CFE-CGC souffle
à la direction de Sopra Steria ...**



Harcèlement moral, les responsables peuvent être condamnés

Lorsque les managers font du harcèlement moral, le cas édifiant d'Ubisoft

Le procès des anciens cadres d'Ubisoft a mis en lumière une vérité : on ne peut pas « condamner un système » dans son ensemble, mais on peut juger ceux qui l'ont incarné. **Le procureur a dénoncé une culture interne faite d'humiliations, de sexisme et de pressions à connotation sexuelle, longtemps maquillées sous le vernis du « fun » et de l'esprit maison.**

Les témoignages des victimes ont révélé un climat de peur et de souffrance, où la banalisation des abus servait de norme implicite, bien loin de l'image « cool » et innovante affichée par l'entreprise.

Ce verdict ouvre une brèche, car **il reconnaît la responsabilité de cadres qui ont couvert ou toléré des abus**, même si la structure globale reste intacte.

Ce procès rappelle l'importance d'un véritable rapport de force : sans vigilance collective, la « culture » d'entreprise peut devenir un alibi pour **maintenir l'impunité managériale.**

Pour éviter les abus, il est important de mettre en place des **dispositifs de signalement fiables, une protection réelle des victimes, des audits indépendants et une gouvernance transparente.**

Ce jugement rappelle aussi que le silence et la complaisance ont un coût humain et juridique.

Pour vous permettre de travailler dans un environnement respectueux et sécurisé, loin des abus et de la peur ...

... pensez à contacter vos représentants CFE-CGC à temps !

Lire tout l'article : [France-Info](#)



Pagaille au CSE SSG

Plus de secrétaire ? Plus de questions !



- Chaque mois, le CSE réunit la direction et vos élus, qui représentent les salariés.
- Les points à l'ordre du jour sont établis conjointement par la direction et le « secrétaire de séance », qui est un élu.
- La secrétaire a démissionné ainsi que son adjoint.
- Il n'y a plus de secrétaire, en conséquence, plus aucune question portée par vos élus n'est mise à l'ordre du jour

La CFE-CGC espère qu'un nouveau secrétaire sera rapidement trouvé afin de remettre en route le CSE SSG dans un fonctionnement normal.



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Août 2025

Les risques psycho-sociaux ?
Connaissez-les pour mieux vous protéger !

Connaître les 6 risques psychosociaux (RPS), c'est déjà un premier pas pour se protéger au travail. Quand on sait les repérer, on peut agir avant que la situation ne s'aggrave.

Stress excessif, conflits ouverts ou larvés, surcharge chronique, manque de reconnaissance, isolement, perte de sens... ces signaux d'alerte ne doivent jamais être banalisés.

Ils traduisent souvent des dysfonctionnements organisationnels ou managériaux qui, s'ils ne sont pas corrigés, peuvent peser lourdement sur la santé mentale et physique.

Plus vous serez informés, plus vous aurez les moyens de réagir : alerter vos représentants syndicaux CFE-CGC, dialoguer avec votre hiérarchie, soutenir vos collègues en difficulté, et exiger des mesures concrètes de prévention.

Cela passe par une meilleure organisation du travail, des conditions matérielles adaptées, une communication plus fluide et un vrai respect de l'équilibre vie pro / vie perso.

Ensemble, faisons de la santé mentale au travail une priorité absolue, au même titre que la sécurité physique.

Un environnement de travail sain n'est pas un luxe : c'est un droit et une condition essentielle pour que chacun puisse exercer son métier avec sérénité, motivation et efficacité.

Plus d'informations sur www.inrs.fr/RPS

Les 6 catégories de facteurs de RPS



- | | | |
|--|--|---|
| <p>1 Intensité et temps de travail
Objectifs irréalistes, imprévisibilité des horaires, surcharge de travail, imprévus et planifications tardives...</p> | | <p>2 Surcharges émotionnelles
Contact avec la souffrance d'autrui, exigence de cacher ses émotions et de devoir faire bonne figure, tensions avec le public...</p> |
| <p>3 Manque d'autonomie
Rythme de travail imposé, marges de manœuvres contrôlées, manque d'implication et de participation aux décisions...</p> | | <p>4 Relations conflictuelles
Rapports sociaux dégradés entre collègues ou avec la hiérarchie, harcèlement moral ou physique, manque de reconnaissance...</p> |
| <p>5 Estime de soi
Manque de fierté face à son travail, manque de sens aux objectifs, qualité de travail empêchée, conflits éthiques...</p> | | <p>6 Insécurité de la situation de travail
Restructuration interne, incertitude sur l'avenir de son métier, peur de perdre son emploi, non maintien du niveau de salaire...</p> |



La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Août 2025

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)
Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!
La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.
A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____
 Prénom : _____
 Mail : _____
 Tél : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

- François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
- Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans
- Patricia ANDASSE : Paris Latitude
- Sylvie GEGOUT : I2S
- Fabrice CORDONNIER : Lille
- Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



- Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
- Laurent VAYSSIERE : Sopra Steria
- Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble
- Thierry TZONOS : Sopra Steria - Nice
- Libia ACERO BORBON : HR Software
- Jean-Noël CHALOPIN : HR Software